



SOMMAIRE :

En matière d'organisation, **les dispositions du cahier des charges général s'appliquent en priorité**, les articles édictés ci après, disposent de la spécificité de la discipline.

La date arrêtée pour l'organisation de ce championnat est fixée au **2^{ème} Week-end complet de Novembre**, sauf si celui-ci est en concurrence avec une manifestation nationale ou internationale imposée par la CUN-CBG, à ce titre le Président de la Commission d'Utilisation concernée décidera de la date, en concertation avec son homologue de l'autre Territoriale.

ORGANISATION AVANT LE CONCOURS

1. Généralités :

Le club organisateur devra, outre les dispositions du cahier des charges général :

- Etre en règle le jour du concours avec les dispositions réglementaires.
- Déterminer des terrains suffisamment vastes et homogènes pour l'organisation des épreuves.
- Les terrains de pistage : deux zones déterminées, l'une pour les pistes « libre », l'autre pour les pistes au « trait », si possible assez proches l'une de l'autre, afin de donner la possibilité aux spectateurs de cheminer facilement entre les deux zones.
- Prévoir sur chaque zone, une équipe suffisamment importante pour assurer le service d'ordre sur les pistes, les chemins et le long des routes, si besoin.

Le Président de la Commission d'Utilisation concernée sera chargé de la vérification de ces dispositions.

2. ADMISSION

CHAMPIONNAT D'ALSACE

- Le Championnat d'Alsace se déroulera en concours **PISTAGE niveau 3** complet, ouvert à toutes les races de chiens autorisées par le règlement de la CUN-CBG et selon les dispositions du règlement international de la FCI.
- Chaque chien participant doit **OBLIGATOIREMENT** avoir obtenu une mention dans un concours de niveau 3, avant la date d'échéance d'inscription au concours.
- Chaque conducteur doit **OBLIGATOIREMENT** être membre de l'une des deux associations canines d'Alsace (ne pas confondre avec le fait que chaque conducteur devra de toute façon être affilié à un club de la CBR ou LCHR).
- Tout conducteur non inscrit à l'une des deux canines territoriales ne pourra pas prétendre au titre de Champion d'Alsace.
- La feuille d'engagement réalisée par le club devra, outre les demandes habituelles (identités conducteurs / chiens, étiquettes de l'année en cours,), comporter une rubrique **documents obligatoires à fournir** dont la photocopie du carnet de travail (attestant des concours nécessaires) et une copie de la carte de membre de la CBR ou la LCHR de l'année en cours.
- Les conducteurs d'autres associations canines territoriales ou d'autres pays peuvent également participer mais priorité sera donnée aux membres des clubs du Haut-Rhin ou du Bas Rhin.
- Les conducteurs hors CBR ou LCHR ne pourront prétendre au titre de Champion d'Alsace.
- Le nombre de concurrents admissible est celui du règlement national.

3. Déroulement

- Les concurrents doivent être informés suffisamment tôt de la prise en compte de leur engagement, de la date et de l'horaire du tirage au sort.
- Distribuer les dossards, lesquels sont à porter obligatoirement par les concurrents.
- Pour permettre aux concurrents de connaître avec précision l'heure de passage aux différentes épreuves, un tableau horaire doit être établi.
- Il devra être prévu des voitures pilotes identifiables pour mener concurrents et spectateurs sur les terrains de pistage.
- La restauration devra être assurée par un ravitaillement (boissons, sandwiches, etc.) sur les différents sites de pistage.

4. Jury

- Pour faire homologuer le concours comme sélectif pour le Championnat de France de pistage, selon le règlement national, le jury sera composé d'au moins un juge hors Territoriale.
- Les décisions du jury sont sans appel.
- Le Président de la CUT organisatrice donnera son accord explicite pour le choix du jury.

5. Organisation spécifique

- *Pour les traceurs* : le comité d'organisation devra disposer d'une équipe de traceurs confirmés :
 - Trois en « libre » dont un faux traceur
 - Trois en « trait » dont un faux traceur
 - Prévoir un ou deux traceurs de remplacement
 - Prévoir un comparse pour l'arrivée au « trait »
- *Commissaires* : Il devra être mis à disposition du jury quatre commissaires, dont deux commissaires aux juges équipés de pistolets avec cartouches à blanc et deux commissaires aux concurrents.
- *Matériel* : piquets de départ avec et sans fanion, piquets d'arrivée, objets, le tout en nombre suffisant.

8. Résultats et récompenses

- Sera déclaré vainqueur de la **COUPE D'ALSACE**, le meilleur pointage du jour avec le qualificatif « excellent » en libre et trait.
- Un concurrent hors CBR ou LCHR peut gagner cette coupe.
- Attribution du titre de **CHAMPION D'ALSACE** :
 - *Pour les seuls concurrents membres CBR ou LCHR.*
 - Sera déclaré *Champion d'Alsace* le concurrent obtenant la meilleure moyenne dans le calcul suivant :
 1. Additionner :
 - Les pointages de la Coupe d'Alsace en libre et trait, affectés du coefficient 3.
 - Les pointages des deux meilleurs doublés libre et trait, de coupe d'Alsace à coupe d'Alsace, avec au moins deux juges différents.
 2. Diviser ce total par 10.
 3. La moyenne du champion d'Alsace ne peut être inférieure à 80 points
- Pour **récompenser** le gagnant, la CBR et la LCHR mettent en compétition un challenge appelé :

« **CHAMPIONNAT D'ALSACE** »

- Le vainqueur en aura la garde pendant un an. Il devra le restituer en excellent état au Président de Commission d'Utilisation dont il dépend, un mois au moins avant la date du prochain championnat d'Alsace.
- Une plaquette gravée de l'année, du nom du conducteur, du chien et du club d'appartenance sera à apposer par le vainqueur (dimensions 60 X 20 mm).
- Le club organisateur se chargera de publier par tous moyens, les résultats officiels validés.

9. Litiges

- Tout différent concernant le Championnat d'Alsace et le Challenge y afférant sera réglé en dernier ressort par les deux Présidents de Commission d'Utilisation.

Remplace et annule règlement du 10 mai 2010

Mis à jour le 16 mai 2014

Mis à jour le 13 mai 2016 suite à dissolution de la FCA = ACA

Mis à jour le 05 Avril 2020

CUT du BAS RHIN

MEYER Roland



Le Président de la CBR

PFLEGER André



CUT du HAUT RHIN

WERTH Gabrielle



Le Président de la LCHR

WERTH Gabrielle

